

24 FEV. 2020

ARRIVÉE

Le Président du conseil départemental  
de Tarn-et-Garonne,

AD. n°2020- 220 BIS

EANM FH Les rives de Garonne A CASTELMAYRAN  
Foyer d'hébergement pour adultes handicapés

TARIFICATION DE L'EXERCICE 2020

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code civil ;

Vu l'arrêté départemental 2020-229 du 06 février 2020 portant extension non importante de 3 places du foyer d'hébergement de l'EANM « les rives de Garonne » à Castelmayran géré par l'ANRAS ;

Vu les propositions budgétaires présentées par Monsieur le directeur du FH de l'EANM FH les rives de Garonne ;

Vu la négociation budgétaire intervenue le 23 octobre 2019 ;

Vu l'avis du pôle solidarités humaines ;

SUR proposition de Monsieur le directeur général des services du Département ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le prix de journée applicable à l'EANM FH Les rives de Garonne à CASTELMAYRAN est fixé comme suit à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 :

Type de prestation	Montant du Prix de journée en € à compter du 1er mars 2020
Internat	152,09 €

**ARTICLE 2 :**

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat de la commission interrégionale de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux (cour administrative d'appel de Bordeaux, 17 cours de Verdun 33074 Bordeaux Cedex) dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification.

**ARTICLE 3 :**

Le directeur général des services du Département, le directeur général adjoint chargé du pôle solidarités humaines et le directeur de l'EANM FH « les rives de Garonne » à Castelmayran sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs du conseil départemental de Tarn-et-Garonne.

Montauban, le 18 février 2020

Le Président,



**Christian ASTRUC**

PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

24 FEV. 2020

ARRIVÉE